

COLLECTIF DES EPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES D'ILE DE FRANCE



Assemblée Générale (Période Juillet 2020 – septembre 2021)

mercredi 8 décembre 2021

c/o Mon Epicerie - 181, allée des Parfumeurs - 92000 NANTERRE

cess.idf@gmail.com

Table des matières

1.	<i>Rapport Moral (François SOULAGE – Président)</i>	3
2.	<i>Rapport Financier (Alain OMNES – Trésorier)</i>	4
3.	<i>Rapport d'Activité (Luc NEANT – Secrétaire)</i>	5

1. Rapport Moral (François SOULAGE – Président)

La création et le développement du Collectif des Epiceries Sociales et Solidaires d'Ile de France (CESS IDF) repose sur la volonté des épiceries de collaborer entre elles dans un échange de pratiques. Cet échange permet aux épiceries de rechercher ensemble les meilleurs moyens de répondre aux besoins, (matériels, psychologiques, accès aux droits...) des personnes en difficultés passagères, en particulier financières.

Dans cette mission, les épiceries qui travaillent au sein du Collectif, doivent être en lien avec les instances publiques du domaine social - CCAS, CAF ou Département-. Car les épiceries sociales ont un rôle social essentiel qui est rappelé chaque fois au cours de nos rencontres

C'est ainsi que sont organisés les ateliers qui ont eu lieu, ou qui auront lieu à l'avenir. Par exemple, les ateliers sur l'approvisionnement doivent permettre aux épiceries de trouver les meilleures formules pour fournir aux épiceries les produits de qualité, à des prix compatibles avec la capacité de paiement des personnes accueillies.

En ce sens les épiceries, membres du Collectif, et celles qui sont en relation avec lui, sont soucieuses de la qualité des approvisionnements. Elles veillent à ce que les personnes puissent avoir accès au maximum de produits, et bénéficient d'un accompagnement dans leurs actes d'achats.

Tout au long de l'exercice cette priorité a été exposée, et a fait l'objet d'un accord avec les diverses épiceries intéressées.

En cela le CESS IDF, se distingue d'autres regroupements. Il vise essentiellement à faciliter le dialogue entre épiceries, à échanger sur les réussites et les difficultés de chacun pour rester fidèle à l'objectif de départ : ce que nous appelons les échanges de pratiques.

Le CESS IDF souhaite également faciliter les contacts entre les épiceries, quelle que soit leur appartenance à un réseau national, avec les autorités régionales, départementales ou locales dans le cadre d'une politique d'accès de chacun à une alimentation saine et durable, tel que cela résulte des travaux des Etats Généraux de l'Alimentation et des travaux actuels du Conseil National de l'Alimentation. Des regroupements territoriaux permettront, sans doute, cette articulation.

Ainsi notre premier exercice semble montrer que l'intuition des initiateurs de ce Collectif correspond à un vrai besoin des épiceries sociales et solidaires de la région.

François Soulage

2. Rapport Financier (Alain OMNES – Trésorier)

Rapport financier 2020-2021

Statuts déposés en juillet 2020, et des mouvements de crédit issus des 10 adhésions et d'un don de 60€ reçu en 2020, et deux adhésions en 2021.

Deux dépenses correspondantes à l'adhésion à l'UGESS pour 2020 et 2021, un remboursement de frais sur 2021 et des frais bancaires.

Alain OMNES

Compte Général de Fonctionnement 2020-2021				
CHARGES		PRODUITS		
Adhésion UGESS 2020	-50,00 €	8 Adhésions 2020	480,00 €	
Frais bancaires 2020	-29,00 €	Don bénévole 2020	60,00 €	
Adhésion UGESS 2021	-60,00 €	2 Adhésions 2021	120,00 €	
Frais bancaires 2021	-15,34 €			
Remboursement Frais 2021	-28,00 €			
Total Charges	-182,34 €	Total Produits	660,00 €	
Solde du compte au 8 décembre 2021				477,66 €

3. Rapport d'Activité (Luc NEANT – Secrétaire)

Avertissement : le présent rapport couvre la période s'étant écoulée entre l'AG constitutive de l'association CESS-IDF (juin-juillet 2020) et le 30 septembre 2021

1. La création du CESS-IDF

Après plusieurs mois d'échanges entre plusieurs épiceries de la Région Parisienne, la conviction s'est forgée que créer et renforcer des liens entre les épiceries sociales et solidaires à un niveau régional serait utile à :

- faciliter le partage d'informations et de bonnes pratiques entre elles
- développer des synergies locales inter-épiceries
- amoindrir un sentiment d'isolement à un niveau communal et d'éloignement des réseaux nationaux auxquelles elle se rattachent
- leur permettre d'acquérir une meilleure visibilité vis à vis des collectivités territoriales au delà de la commune : départements et régions

La situation engendrée par la pandémie de Covid d'une part, et l'expérience observable de plusieurs réseaux d'épiceries sociales et solidaires (ESS) régionaux, anciens comme émergents, ont renforcé cette conviction et ont conduit les associations gérant les ESS de Melun, Nanterre, Chevilly Larue, Cachan, Sucy-Ormesson-Noiseau à constituer l'association CESS-IDF le 24 juin 2020 (AG constitutive), et la faire enregistrer par la préfecture des Hauts de Seine le 20 juillet 2020 .

Cette association est ouverte aux ESS:

- situées en Ile de France
- indépendamment de leur typologies (associatives, CCAS, sociales et sociales-solidaires)
- indépendamment de leur appartenance ou non à un réseau national
- partageant les valeurs et mission des ESS décrites par la Charte Nationale des ESS promue par la DGCS
- motivées par l'envie de partager, et, le cas échéant, de coopérer à un échelon local

Les engagements du Collectif vis-à-vis de ses adhérents sont de :

- donner voix au chapitre à chaque ESS
- respecter les spécificités de chaque ESS
- ne parler qu'au nom du collectif, après concertation entre toutes

Les objectifs et missions du CESS-IDF sont

- d'échanger sur les pratiques et les outils mis en œuvre, informations utiles...
- de mutualiser quand et à l'échelon où cela est possible : conditions d'achat, approvisionnements, moyens divers
- de représenter : Plaidoyer et défense des intérêts vers les instances locales, départementales et régionales, Recherches de financements additionnels

NB : Documents associés à la création du CESS-IDF : Statuts, Charte des valeurs, Flyer de présentation

2. Les activités du CESS-IDF orientées vers les épiceries d'Ile de France

a. Communication relative au CESS-IDF

Un message mail d'annonce de la création du Collectif, accompagné du flyer décrivant le collectif a été adressé :

- Aux ESS d'Ile de France (dont nous avons pu avoir les coordonnées)
- Aux têtes de réseaux d'épiceries ANDES, Secours Catholique, Banques Alimentaires
- Au conseil départemental du Val-de-Marne (service en charge des relations avec les ESS)

Un site internet CESS-IDF a été mis en place en mai 2021. Il comporte une section ouverte à tous publics et une section réservée aux adhérents, permettant notamment le partage de documents non-publics.

b. Ateliers d'Echange thématiques

4 ateliers thématiques ont été organisés au cours de l'année, sur la base d'une sélection opérée lors de la réunion inaugurale. Ces ateliers ont été ouverts aux ESS adhérentes et ESS non adhérentes intéressées par nos travaux.

Ils se sont tenus en visioconférence du fait de la pandémie et de l'éloignement des participants. Chaque atelier a fait l'objet d'un support de présentation et d'une restitution des échanges, diffusée aux participants.

La présence régulière d'une quinzaine d'ESS (parfois plus) à ces ateliers au total a pu être constatée. Les échanges ont été animés et riches, et chaque thème a laissé entrevoir les possibilités d'approfondissement des discussions ainsi que des perspectives d'action à entreprendre pour le collectif.

Pour mémoire :

Date	Thème
9-12-20	Le parcours des bénéficiaires
27-1-21	Approvisionnement des ESS
24-3-21	Les ESS en mixité sociale
12-5-21	Approvisionnement des ESS 2

c. Réunions adhérents et participants

- Une réunion inaugurale de présentation aux ESS intéressées s'est tenue le 5 octobre 2020. L'initiative a été exposée aux 15 épiceries présentes lors de ce premier contact ; des réponses aux questions de ces dernières relatives à la finalité du CESS-IDF, et les thèmes d'ateliers thématiques 2021 ont été sélectionnés.

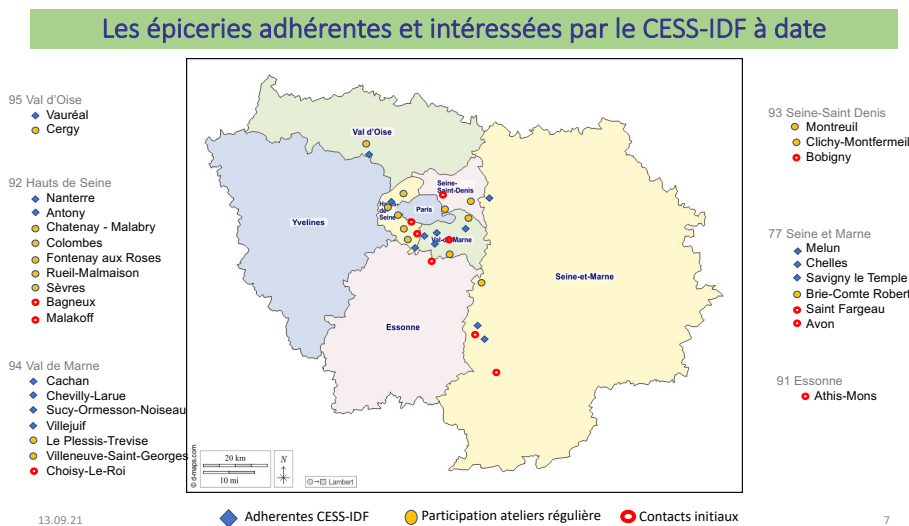
- Une réunion de « rentrée », la première en « présentiel » pour le CESS-IDF, s'est tenue le 22 septembre 2021, à Paris, dans une salle obligeamment prêtée par le Secours Catholique.
Elle a permis de faire un bilan de l'année passée, de faire se rencontrer les épiceries adhérentes et sympathisantes (19 ESS inscrites au total, dont 13 sur place du fait de problèmes majeurs de transport en commun ce jour là), de rencontrer des représentants de l'UGESS ainsi que du groupement d'épiceries de Bourgogne-Franche Comté, et d'échanger sur les priorités futures d'action du Collectif (cf chapitre 5)

d. Autres actions

Constitution d'éléments de plaidoyer pour l'obtention d'une aide financière départementale aux ESS :

En s'appuyant sur le dispositif conventionnel existant entre le département du Val de Marne et les ESS de ce territoire, un modèle a été élaboré en vue de permettre une approche des collectivités départementales de la Seine et Marne et des Hauts de Seine (action en cours).

3. Etat des adhésions et des participations



Commentaires :

- malgré nos ressources réduites en termes de temps disponible, nous avons réussi à fidéliser une vingtaine d'ESS en Ile de France, essentiellement sur la base des relations des membres fondateurs et sur celle de l'assiduité créée par les ateliers thématiques proposés. A ce jour (30/9/2021), nous avons :
 - 10 ESS adhérentes
 - 10 ESS participant à l'ensemble de nos ateliers, dont un bon nombre susceptibles d'adhérer entre le 30/9/21 et le 1/1/22
 - Une petite dizaine d'ESS ayant établi un contact initial

Ce nombre d'épiceries intéressées, à comparer au 80 à 90 recensées en Ile de France constitue une certaine satisfaction, et doivent nous inciter à poursuivre l'effort de recrutement entamé il y a un an.

- L'adhésion à l'association est de 60€ par an (sans changement)

4. Notre partenariat avec l'UGESS

Le collectif est adhérent de l'UGESS tout en laissant à chaque ESS la liberté de s'affilier ou non aux services de l'UGESS (habilitation, CNES depuis 2021, dons de produits, accès aux plateformes d'appro des groupements membres)

CESS-IDF est représenté au sein du Conseil d'Administration de l'UGESS, ce qui autorise, outre une bonne visibilité et une voix au chapitre sur les activités propres de l'UGESS, d'avoir une visibilité sur les intentions des pouvoirs publics relatives à l'aide alimentaire et les évolutions qui sont envisagées.

En termes de résultats retirés de ce partenariat, l'on peut noter l'action approuvée dans le cadre des appels à projet nationaux de France Relance et gagnés par l'UGESS portant sur : la méthodologie à appliquer pour la création – la structuration – le développement de collectifs et groupement locaux d'ESS ; à ce titre, le CESS-IDF est considéré comme un pilote pour développer cette action, et recevra :

- une aide de type « Conseil » sur 2021-2022 pour améliorer son organisation
- le financement d'un poste de chargé de mission en CDD pour l'animation du CESS-IDF

5. Les projets en cours et à venir

a) Activités du Collectif

- Poursuite des ateliers d'échanges thématiques suivant une planification établie et partagée avec nos ESS
- Approvisionnement
 - o Mise en place d'actions « pilotes » en matière d'approvisionnement groupés (p.ex. Paniers de la Mer...)
 - o Identifier d'éventuelles sources d'approvisionnement nouvelles et intéressantes pour tout ou partie de nos adhérents.
 - o Etablissement d'une base de prix partagée entre ESS (pour détecter les « meilleurs » fournisseurs ou les meilleurs prix...)
 - o ...
 - o
- Animations
 - o Recherche et mise à disposition d'animations « sur-étagère » pour nos ESS
 - o Recherche et mise à disposition de formations à destination des bénévoles de nos ESS
 - o
- Prospection auprès des ESS ne connaissant pas notre Collectif
- Recherche d'une reconnaissance du Collectif aux niveaux départementaux et régional
- Recherche de financements, permettant notamment :
 - o de pérenniser la présence d'un emploi salarié voué à la coordination / animation de notre association
 - o de développer les activités citées ci-dessus.

b) Organisation du Collectif

- Mise en œuvre du CDD d'animation de notre Collectif
- Adaptation de l'organisation du Collectif pour pouvoir assurer une représentation de niveau départemental et de niveau régional
- Adaptation de l'organisation à son agrandissement

4. Décisions soumises au vote de l'AG

Résolution 1 – Approbation du Rapport Moral

Résolution 2 – Approbation du Rapport Financier

Résolution 3 – Approbation du Rapport d'Activité

Résolution 4 – Constitution du Conseil d'Administration